



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/019/2024

Fourniture à la BCEAO de micro-ordinateurs de type Surface Pro

Mars 2024

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du

régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document, dont l'absence dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité administrative et technique, ainsi qu'à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article 1.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du bien livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
 - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
 - restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.
-

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

II.1. Objet du marché

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de neuf (9) micro-ordinateurs portables de type Surface Pro au Siège de la BCEAO, basé à Dakar (Sénégal).

II.2. Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

II.3. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

II.4. Options

Les options sont autorisées dans le cadre du présent appel d'offres..

II.5. Variantes

Les variantes sont autorisées dans le cadre du présent appel d'offres.

II.6. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

II.7. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

II.8. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- la fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2**.
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements pendant la période de garantie ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

II.9. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- le formulaire de conformité technique selon le modèle joint à l'**annexe 3** ;
- la description détaillée des équipements proposés ;
- la présentation générale des caractéristiques des équipements ;
- un planning général de réalisation du projet ;
- la liste du personnel affecté au projet ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- l'attestation de l'équipementier mentionnant clairement l'objet du marché ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile ;
- un ou plusieurs catalogues des fabricants, en format PDF ;
- un exemplaire original du descriptif des devis et des quantités, au format PDF et tableur modifiable (OpenOffice Calc ou Microsoft Excel).

II.10. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les fournitures ;
 - le coût annuel des services d'assistance et de support ;
 - un devis détaillé des options et services connexes ;
 - les quantités ;
 - les prix unitaires ;
 - le coût total ;
 - le taux de remise ;
 - le total net ;
 - le formulaire de décomposition de l'offre financière, joint en **annexe 4**.
-

Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre est le prix total de l'offre.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne peuvent varier en aucune manière.

Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage et déchargement).

Par ailleurs, ces prix devront être exprimés en TCO «Total Cost of Ownership» ou coût total de possession.

A ce titre, ils devront prendre en compte tous les coûts récurrents liés au cycle de vie des équipements à savoir :

- le coût d'acquisition ;
- le coût de maintenance ;
- le coût d'exploitation ;
- le coût énergétique ;
- le coût de possession ;
- le coût de démantèlement.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous les frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

II.11. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

II.12. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 29 mars 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“FOURNITURE DE MICRO-ORDINATEURS SURFACE PRO A LA BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

II.13. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse :

courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

II.14. Délai de livraison

Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché

II.15. Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés se fait en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 au Siège de la BCEAO, situé à Dakar, Avenue Abdoulaye Fadiga Dakar, Sénégal B.P. 3108.

II.16. Réception

La réception sera effectuée, en deux temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la fourniture des équipements et le constat de leur bon fonctionnement ainsi que les fonctionnalités spécifiques annoncées dans son offre ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie de (3) ans, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

En cas de constatation de défectuosité à l'utilisation pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de procéder au remplacement à ses frais des équipements incriminés.

Les nouveaux équipements devront être garantis pour une durée équivalente à la période de garantie initiale.

II.17. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de la mise en service des équipements et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive.

II.18. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leur soumission, une attestation de l'équipementier mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause constitue un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité

II.19. Garantie

Tous les équipements devront être livrés neufs avec les dernières versions logicielles en date. Ils devront être couverts par une garantie constructeur, pièces et main-d'œuvre comprises, d'une durée de de trois (3) ans au moins.

A cet égard, les fournisseurs devront préciser dans leurs offres, la durée de la garantie de base et, le cas échéant, faire une offre pour la porter à la durée totale de la garantie sus-précisée. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur. La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de réception, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie du matériel couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de garantie.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Par conséquent, le fournisseur garde la propriété des équipements jusqu'à la signature, par les deux (2) Parties, du procès-verbal de réception provisoire.

II.20 Formation

Les soumissionnaires devront, si nécessaire, en option, intégrer dans leurs offres un programme de formation à destination des équipes internes de la BCEAO.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le fournisseur retenu, en relation avec les équipes techniques de la Banque, doit configurer tous les postes en partitionnant les disques durs et en installant les logiciels couramment utilisés à la BCEAO. Le partitionnement des disques doit répondre aux dispositions ci-après :

- une partition C : pour l'installation des systèmes et des applications ;
- une partition D : pour le stockage des données des utilisateurs ;
- une partition masquée de restauration du système sans altérer la partition D:.

L'équipe de la BCEAO met à la disposition du fournisseur, un micro-ordinateur, appelé poste master, configuré avec tous les logiciels couramment utilisés. Il revient au fournisseur de dupliquer la configuration du poste master sur tous les autres micro-ordinateurs livrés de même type que le master.

III-1 Neuf (09) micro-ordinateurs portables Microsoft Surface Pro 9

- type Microsoft Surface Pro 9 pour les entreprises ;
 - dimensions 297 mm x 209 mm x 9.3 mm ;
 - Windows 11 professionnel 64 bits en langue française ;
 - processeur Intel® Core™ i7-1265U de 12e génération ;
 - RAM 16 Go ;
 - stockage SSD 512 Go ;
 - écran PixelSense™ de 13 pouces • Résolution : 2880 × 1920 (267 PPP) Format d'image : 3:2 Tactile : Multipoint à 10 points ;
 - réseau sans fil Wi-Fi 802.11ax; Compatible avec IEEE 802.11a/b/g/n/ac, technologie sans fil Bluetooth 5.1 ;
 - ports USB-C 4.0 compatible Thunderbolt™ 4, Port pour clavier Surface, Port Surface Connect ;
 - caméra à reconnaissance faciale Windows Hello (avant), Caméra avant avec qualité vidéo full HD de 1080p, Caméra arrière 10,0 Mpx à mise au point automatique avec vidéo HD 1080p et 4K ;
 - puce graphique Intel® Iris™ Xe ;
 - capteur de couleur ambiante (luminosité et couleur), Accéléromètre, Gyroscope, Magnétomètre ;
 - autonomie Jusqu'à 15,5 heures de lecture vidéo locale ;
 - sécurité "TPM 2.0" pour la sécurité en entreprise et la prise en charge de BitLocker ;
 - stylet Surface Slim Pen 2 ;
 - clavier Type Cover pour Surface Pro ;
 - adaptateur USB-C vers VGA ;
 - un (1) clavier externe AZERTY sans fil compatible Windows 11pro ;
 - une (1) souris sans fil compatible avec Windows 11 pro ;
-

- documentation en langue française ;
- une garantie de 3 ans, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

III-2 Quantités et livrables

La quantité totale du matériel à livrer est de neuf (09) micro-ordinateurs portables Microsoft Surface Pro 9.

Chaque équipement doit être livré avec une alimentation électrique 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle de type E/F (Norme CEE 7/7).

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture de micro-ordinateurs Surface Pro à la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date limite de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ___

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

Annexe 3 : Formulaire de conformité technique

Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)
Partition	
Type Microsoft Surface Pro 9 pour les entreprises	
Dimensions 297 mm x 209 mm x 9.3 mm	
Windows 11 professionnel 64 bits en langue française	
Processeur Intel® Core™ i7-1265U de 12e génération	
RAM 16 Go	
Stockage SSD 512 Go	
Ecran PixelSense™ de 13 pouces • Résolution : 2880 × 1920 (267 PPP) Format d'image : 3:2 Tactile : Multipoint à 10 points	
Réseau sans fil Wi-Fi 802.11ax; Compatible avec IEEE 802.11a/b/g/n/ac, technologie sans fil Bluetooth 5.1	
Ports USB-C 4.0 compatible Thunderbolt™ 4, Port pour clavier Surface, Port Surface Connect	
Caméra à reconnaissance faciale Windows Hello (avant), Caméra avant avec qualité vidéo full HD de 1080p, Caméra arrière 10,0 Mpx à mise au point automatique avec vidéo HD 1080p et 4K	
Puce graphique Intel® Iris™ Xe	
Capteur de couleur ambiante (luminosité et couleur), Accéléromètre, Gyroscope, Magnétomètre	
Autonomie Jusqu'à 15,5 heures de lecture vidéo locale	
Sécurité "TPM 2.0" pour la sécurité en entreprise et la prise en charge de BitLocker	

Styler Surface Slim Pen 2	
Adaptateur USB-C vers VGA	
Un (1) clavier externe AZERTY sans fil compatible Windows 11pro	
Une (1) souris sans fil compatible avec Windows 11 pro	
Une garantie de 3 ans, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO	
Clavier Type Cover pour Surface Pro	

ANNEXE 4 : Formulaire de Décomposition offre financière (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant doit inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

Quantité	Prix unitaire	Montant total (HT/HD)
9		

Formation (option)

Quantité	Prix unitaire	Montant total (HT/HD)
10		

Signature du représentant habilité : ____

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement) : ____
